

# Négociation Nationale FNCA du 28 avril 2011

Délégation SUD : Christian Briaud, Pierre Bertin, Gilles Blanc, Jean-Pierre Fillancq

1. Dialogue social
2. OPCA : organismes paritaires collecteurs agréés
3. Aspects sociaux des restructurations et regroupements de moyens
4. Temps partiel
5. Annexe 1 CCN

En préambule, le nouveau Président de la Commission de Négociation, M.Delorme, précise que la délégation FNCA composée ce jour de :

- M.Chéramy (Atlantique-Vendée), rapporteur, Madame Flachaire (Charente Maritime 2 Sèvres), M.Langevin (Centre Ouest), M.Imbault (Ile de France), M.Philippe, Mesdames Bizouard, Gonedèche (FNCA)

sera élargie à :

- Messieurs Raffy (Nord Midi Pyrénées), Aveline (Sud Méditerranée), Revolier (Corse) et Rousseau (Ile et Vilaine)

## Dialogue social

Après le constat que certaines négociations ont échoué (salaires depuis 2008, PACS...), d'autres sont difficiles (RTT, Handicapés) et d'autres enfin réussissent, selon la FNCA et certains signataires (GPEC, égalité H/F, Conditions de travail), les partenaires avaient convenu d'améliorer le dialogue social au Crédit Agricole, tant nationalement que localement. L'accord de branche devrait rester un objectif auquel les CR ne pourraient déroger, mais les syndicats demandent un socle social minimum applicable à tous.

## OPCA : organismes paritaires collecteurs agréés

Une réforme touche ce financement de la formation professionnelle. Le Crédit agricole devra effectuer des rapprochements avec d'autres OPCA pour satisfaire le seuil minimum de collecte.

## Aspects sociaux des restructurations et regroupements de moyens

Cet accord a permis d'accompagner socialement les grandes transformations (fusions) du Crédit Agricole. Il s'agit maintenant de l'actualiser au regard des nouvelles formes de restructurations (regroupements de moyens, coopérations, etc.). La FNCA souhaite différencier les moyens selon la taille des chantiers et les périmètres concernés.

## Temps partiel

Cet accord de 2000, reconduit et adapté 5 fois, a permis de faire monter le taux de temps partiels de 8,4% à 12%, toujours principalement en classe 1 et à 94% féminin. Après plusieurs demandes syndicales, une nouvelle proposition de texte sera faite.

## Annexe 1 CCN

Un point est fait sur le nombre des salariés inéligibles aux garanties de ressource (2 appréciations insuffisantes consécutives), les prises de responsabilités (en baisse), les RCI (en hausse), les expertises supplémentaires (13% nationalement, pas de CR au-dessous de 10%).

Tous les syndicats SUD du Crédit Agricole ont reçu le compte-rendu détaillé de cette négociation. Concernant la prime aux salariés d'Entreprises qui versent des dividendes, les contacts ministériels font savoir qu'elle est encore en débat, ne fait pas l'unanimité et n'est pas stabilisée. La FNCA est donc en position d'attente.